

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

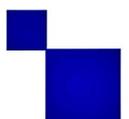
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Dellac  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Fourcade  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Hanotin donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani  
M. Beudet donnant pouvoir à Mme Derkaoui  
M. Ayyadi donnant pouvoir à M. Prudhomme

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Magrino

-----



## Délibération n° 2020-XI-50 du 12 novembre 2020

### ACTUALISATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS DÉPARTEMENTAUX ET DE LA LISTE DES MÉTIERS EN TENSION.

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu sa délibération 2019-X-37 du 3 octobre 2019 d'actualisation du tableau des emplois départementaux et de la liste des métiers en tension,

Vu les avis du comité technique du 22 juillet 2020 et du 9 octobre 2020,

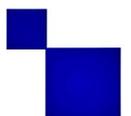
Vu le rapport de son président,

La première commission consultée,

**après en avoir délibéré,**

- FIXE à trente-cinq, pour l'année 2020 le nombre des recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents prévus par l'article 3-I-2° de la loi 84-53 susvisée ;

- ARRÊTE les tableaux des emplois (budget principal et budget annexe) figurant en annexe 1 ;



- ARRÊTE la liste des métiers en tension selon le tableau figurant en annexe 2.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*